

Procès-verbal de la 1re assemblée extraordinaire de la commission des études du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne pour l'année 2019-2020 qui s'est tenue le mercredi 1^{er} avril 2020 à 14 h 30, via Zoom.

Étaient présents:	Mesdames	Hélène Bailleu Éléonore Bernier-Hamel Chantal Bisailon Christiane Cinq-Mars Lyne Couture Sonia De Benedictis Liana Jalalyan Nadine Lajeunesse Chantal Majeau Marie-Hélène Mondou Monique Perreault Maude Rousseau Marie-Josée Roy Stéphanie Veillet
	Messieurs	Éric Dru Patrice Girard Maxime Linck Keven Renière
S'est excusée :	Madame	Christiane Cinq-Mars
Secrétaire de l'assemblée :	Madame	Patricia Lehoux, gestionnaire administrative à la Direction du collège.

1.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Les membres formant quorum, madame Hélène Bailleu, directrice générale, déclare l'assemblée ouverte.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

CE-CCT-200401-01 Sur proposition de madame Éléonore Bernier-Hamel, dûment appuyée par madame Liana Jalalyan, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour (1)
- 1.3 Avis sur les ajustements temporaires à apporter à nos politiques pédagogiques en lien avec l'assouplissement du RREC pour l'hiver 2020
- 1.4 Informations :
- 1.5 Questions diverses
- 1.6 Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité.

1.3 Avis sur les ajustements temporaires à apporter à nos politiques pédagogiques en lien avec l'assouplissement du RREC pour l'hiver 2020

Le 26 mars dernier, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a invité les directions générales des collèges à prendre les mesures qui s'imposent pour mener à terme la session d'hiver 2020. Cette directive s'inscrit dans le contexte extraordinaire de fermeture des collèges jusqu'au 1^{er} mai, et ce, en raison de la propagation de la COVID-19.

À cet égard, le Ministère a proposé des assouplissements temporaires au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC). Ces assouplissements permettront aux collèges d'adapter temporairement certaines règles, notamment celles de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

La Direction du collège constituant de Terrebonne propose les amendements présentés dans le document *Amendements exceptionnels et temporaires à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du collège constituant de Terrebonne en raison du contexte extraordinaire de la covid-19* et demande à la commission des études de se prononcer sur ceux-ci, dans le but de donner un avis favorable au conseil d'établissement. Il est aussi important de noter que les dates retenues dans le cadre des modifications au calendrier scolaire sont le 4 juin pour la fin de la session et le 11 juin pour la fin de disponibilité des enseignants.

Attendu les assouplissements du RREC proposés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;

Attendu la nécessité d'adapter nos politiques, notamment la PIEA, en fonction des assouplissements du RREC ;

Attendu la nécessité d'adapter la PIEA au contexte extraordinaire d'enseignement à distance qui prévaut actuellement ;

CE-CCT-200401-02 Sur proposition de monsieur Keven Renière, dûment appuyée par madame Marie-Hélène Mondou, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement pour l'adoption des amendements temporaires à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

1.4 Informations

Il n'y a pas de point d'information.

1.5 Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

1.6 Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 16h11.

Président

Secrétaire